



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Comité Technique Local du 18 juillet 2017 : Compte-rendu

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adaptation des structures et du réseau - ASR 2018, pour avis ;
2. Mise en place d'un SPFE au 01/09/2017, pour avis ;
3. Exécution budgétaire 2016 et perspectives 2017, pour information ;

Adaptation des structures et du réseau - ASR 2018, pour avis

Après lecture des liminaires, **les représentants FO-DGFIP** ont proposé une méthode de travail afin de fluidifier les débats et alterner les interventions des uns et des autres, à savoir discuter chaque projet un par un plutôt que prendre le sujet ASR dans sa globalité et prendre le risque de survoler le sujet. Un sujet de la plus haute importance pour **les représentants FO-DGFIP** qui voient en ces restructurations une vente à la découpe des services et ce, dans toutes les missions de la DGFIP.

Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu le plus complet possible des interventions de FO-DGFIP !

Bonne lecture!



Fiche n°1 : fusion de la trésorerie de Le Moly Littry avec la trésorerie d'Isigny

Les représentants FO-DGFIP ont fait observer que la fermeture de la Trésorerie du Moly-Littry ne recueillait pas l'adhésion des élus bien au contraire et qu'ils ont déjà prévu un rassemblement devant la trésorerie samedi 22 juillet pour montrer leur opposition. Pour **les représentants FO-DGFIP** rien ne justifie cette fermeture comme ils l'ont fermement indiqué au directeur. Tout d'abord, les agents ne souhaitent pas partir, son argument selon lequel les conditions de vie au travail seraient dégradées ne tient pas. La Trésorerie a été renouvelée entièrement et agrandie lors de la fusion avec Trévières il y a quelques années et les agents s'y sentent bien.

Ensuite les usagers viennent de manière continue et ce, même en période estivale dite creuse. Ils viennent régler leurs amendes, effectuent des règlements pour le compte de la trésorerie d'Isigny parce qu'ils refusent de se rendre là-bas en raison de la distance. **Les représentants FO-DGFIP** ont dénoncé un recensement de l'accueil qui ne prend en compte que les visites concernant la partie fiscale (ORCFA) et ont rappelé que de statistiques en ce cas il ne pouvait y avoir puisque la mission recouvrement fiscale a été retirée du Moly et d'Isigny l'an passé.

Autre argument avancé par **FO-DGFIP**, le fait que la trésorerie du Moly comporte plus de budgets (118) que celle d'Isigny (63) même si une opération de suppression des budgets des CCAS est en cours. Le nombre de mandats est supérieur au Moly-Littry (+8000). Par ailleurs, supprimer le Moly, c'est supprimer un comptable, c'est moins de conseil vers les ordonnateurs et un éloignement géographique. **Les représentants FO-DGFIP** ont contesté l'argument avancé par la direction invoquant avec la fusion des communes et des EPCI une baisse de charge de 40% alors que celle-ci se situe plutôt en dessous de 20%. Les statistiques issues de Delphes ne dénotent d'ailleurs pas une baisse aussi importante.

Les représentants FO-DGFIP ont reproché au directeur d'avoir gelé le poste de comptable (IDIV CN) pour provoquer et justifier la fermeture, ce qui pour **FORCE OUVRIERE** est inadmissible. Ils ont également contesté l'argument selon lequel Isigny pouvait accueillir l'équipe du Moly sans aménagement particulier puisque des travaux de réaménagement sont prévus au vu des plans qui circulent. Dernier élément avancé par **FO-DGFIP**, le refus de deux des trois agents de suivre la mission à Isigny qui les éloignerait de leur domicile. Il sera impossible

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

pour les agents d'Isigny d'absorber la charge des deux postes comptables sans les agents correspondants. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé des assurances au directeur pour que les agents, en cas de confirmation de la fermeture puissent choisir leur point de chute, ce à quoi le directeur a répondu positivement. Ils ont regretté enfin que la direction n'ait pas fourni aux organisations syndicales comme **FO** l'avait demandé par mail un tableau reprenant la volumétrie des emplois pour les possibles postes restructurés.



Fiche n°2 : fusion de la trésorerie de Courseulles avec la trésorerie de Ouistreham

Les représentants FO-DGFIP ont sur ce sujet également fait état de l'hostilité des élus et indiqué que lorsqu'ils avaient rencontré le Maire de Courseulles, celui-ci constatait que sa population était vieillissante et qu'il avait besoin de ce service de proximité en raison de la fracture numérique perceptible sur son territoire. Il n'envisage pas devoir dépendre de Ouistreham distant de 20 km et à plus de 30 minutes sans parler de la période estivale.

Les représentants FO-DGFIP ont interrogé le directeur sur les fragilités du poste qu'il invoque et le turn-over important. La réponse très floue nous a amené à lui demander de prendre ses responsabilités. Ils ont par ailleurs fait observer une différence sur les frais de fonctionnement du poste qui étaient de 25000 euros dans les documents de travail fournis pour le CTL initial du 4 juillet et de 23000 euros pour le CTL de ce jour... erreur de plume. Ils ont demandé ensuite si le recouvrement de l'impôt suivrait le SPL à Ouistreham y compris pour les collectivités rejoignant Bayeux, ce qui ne tenait pas compte de la réalité du territoire. Sur ce sujet, qui n'avait pas été vu, de l'aveu du directeur, des investigations complémentaires vont être menées et les fiches d'information seront modifiées en conséquence pour la reconvoation du CTL.

Les représentants FO-DGFIP ont ensuite demandé des explications au directeur sur le fait qu'il n'ait pas produit une fiche d'impact sur le transfert de la gestion M22 du Foyer Occupationnel pour adultes handicapés (FOAH) de Graye sur mer (dépendant de la pairie départementale) et du Centre d'Accueil Médico-Educatif Spécialisé (CAMES) de Graye sur mer (dépendant de la Trésorerie de Courseulles) qui fusionnent administrativement et seront désormais gérés par la trésorerie du CHU. Ils ont demandé au directeur si la direction espérait passer ce transfert en douce, d'autant plus qu'il n'était pas mentionné dans la fiche d'impact de Courseulles pour le CTL du 4 juillet et apparu dans le document de transfert de la trésorerie pour le présent CTL ? **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé pourquoi confier la gestion d'un établissement qui est en cours de fusion, géré actuellement par deux postes comptables à un troisième poste comptable et dénoncé une décision qui ne prenait pas en compte l'intérêt de la mission, le rôle historique de conseil du Trésor Public et la nécessité pour le nouvel établissement de conserver ses repères et ses interlocuteurs.

Les représentants FO-DGFIP ont dénoncé le flou sur les transferts d'emplois qui fluctuent entre les fiches remises pour le 4 juillet et celles du 18 juillet et les difficultés pour le service RH pour suivre ces approximations. Ils ont dénoncé aussi pour Ouistreham l'affirmation selon laquelle le poste permet d'accueillir une partie de l'équipe sans aménagement particulier alors qu'au cours du CHS-CT du 22 juin le contraire a été annoncé avec les travaux de reprise du garage pour y faire des bureaux.



Fiche n°3 : fusion de la trésorerie de Mézidon avec la trésorerie de Lisieux Intercom et le SIP de Lisieux

Les représentants FO-DGFIP ont fait observer qu'en raison de la vacance d'un emploi à Mézidon, la direction transférait une chaise vide à Lisieux Intercom qui devra donc absorber la charge de travail sans apport de personnel. Ils ont dénoncé l'opportunisme du directeur qui, n'ayant pas pu l'an dernier fermer le poste et le regrouper avec Saint-pierre sur Dives, grâce à l'intervention **des représentants FO-DGFIP** auprès des élus, tentait de procéder cette fois-ci à la fermeture des deux postes comptables et de regrouper Mézidon avec Lisieux distant de près de 30 km et plus de 30mn de trajet. Pour mémoire, le projet était déjà approximatif l'an dernier puisqu'il prévoyait 2 options, transfert à Mézidon ou à Saint-Pierre, et qu'il avait été déjà bien difficile de connaître le choix définitif du directeur. Les élus contactés par **FO** ne sont bien évidemment pas disposés cette année à perdre les deux trésoreries. Ils n'apprécient d'ailleurs guère qu'ayant eu connaissance du souhait du comptable de demander sa mutation le directeur prévienne qu'il serait sans doute difficile de lui trouver un successeur et omette de dire que le poste a été gelé à la mutation à sa demande et que personne ne pourra le demander... **Les représentants FO-DGFIP** ont dénoncé les chiffres annoncés par la direction sur la fréquentation journalière moyenne du poste estimée à 3,3 visites par jours (toujours au travers du seul recensement via ORCFA des visites pour la partie fiscale) qui vient étayer les velléités de la direction à fermer la trésorerie. La fiche d'impact indique enfin que l'agent affecté à Mézidon se rapprochera de son domicile, or cette assertion est fautive puisque l'agent est en cours de déménagement pour se rapprocher de son lieu de travail. Comme quoi les

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

agents se plaisent à travailler dans les petites structures dès lors que les moyens humains sont mis en adéquation avec la charge de travail. L'EDR est en permanence affectée à Mézidon pour combler la vacance d'emploi à la demande de FO depuis le refus de Bercy de fermer le poste l'an dernier.



Fiche n°4 : fusion de la trésorerie de Saint-Pierre sur Dives avec la trésorerie de Livarot

L'examen de cette fiche a été l'occasion pour **les représentants FO-DGFIP** de dénoncer la seule prise en compte sur l'ensemble des fiches du nombre de budgets et du nombre de lignes de titres et de mandats. Ils avaient d'ailleurs par un mail adressé au directeur le 28 juin souligné l'insuffisance des documents fournis pour mesurer clairement l'impact des restructurations qui étaient annoncées et demandé un certain nombre de données et documents complémentaires. A elles seules les lignes de titres et de mandats ne reflètent pas l'activité du poste et ne sont pas comparables d'un poste à l'autre, tout comme le nombre de budgets. **Les représentants FO-DGFIP** ont fait ensuite le constat que la gestion des EPCI et des communes nouvelles n'avait pas subi d'évolution depuis l'an dernier et se sont étonnés que comme à Mézidon, le directeur change son fusil d'épaule et décide cette fois-ci un transfert d'activité à Livarot. Ils n'y voient qu'un seul but : supprimer coûte que coûte ces deux postes. Concernant le Maire de Saint-Pierre sur Dives élus que **les représentants FO-DGFIP** ont contacté, il n'apprécie guère, après avoir rénové il y a peu entièrement la trésorerie - aux frais des contribuables soit dit en passant – de la voir partir alors que le DGFIP lui avait dit l'an dernier vouloir la maintenir et la renforcer dans sa commune.

Les représentants FO-DGFIP ont fait part encore au directeur d'un élément troublant qui ne reflète pas la clarté de ses projets puisque dans les documents de travail présents pour le 4 et disparus aujourd'hui apparaissait une fiche sur le transfert de la gestion de l'hôpital de Pont l'Evêque à Lisieux Intercom, laquelle contenait le transfert de la gestion de la M22 géré à Livarot vers Lisieux et ce de manière presque subliminale. **Les représentants FO-DGFIP** ont déclaré qu'on arrivait là à un point de mépris des organisations syndicales, des comptables publics et des ordonnateurs jamais égalé qui était proprement scandaleux. Ils ont continué, disant qu'il essayait purement et simplement de dégager des marges de manœuvre pour permettre les suppressions d'emplois à venir, sans raison technique valable, sans tenir compte de la réalité des missions effectuées par les agents et les comptables.

Ils lui ont redit qu'il s'agit d'opportunisme et qu'il ne disait pas la vérité aux élus et aux agents pour parvenir à ses fins et que **FORCE OUVRIERE** ne pouvait pas l'accepter.



Fiches n°5 à 9 : Transferts de l'activité EPSMS vers la Trésorerie Hospitalière du CHU

Etablissement	Trésorerie	Nombre de lits	Equivalent tps plein sur la mission (fiche envoyée pour le CTL du 4 juillet)	Equivalent tps plein sur la mission (fiche envoyée pour le CTL du 18 juillet)	Transferts d'emplois
EHPAD Douvres la délivrande	Ouistreham	80	0,1	0,07	0
EHPAD Cesny Bois Halbout	Mondeville	74	0,4	0,65	0
EHPAD Argences et EHPAD Troarn	Troarn	116	0,4	0,8	1
EHPAD Isigny	Isigny	60	0,7	0,86	1
EHPAD Jeanne BACON et Fondation RAYER	Villers-Bocage	228	Non prévu le 4 juillet	1	0
CAMES et FOAH de Graye-sur-mer	Courseulles	40	Pas de fiche	1	1
EHPAD Condé sur Noireau	Condé sur Noireau	181	0,8	Retiré du projet	---
Chiffres En rouge estimation		779	2,4	4,38	3

Les représentants FO-DGFIP ont débuté par une première observation sur l'ampleur et les contours du projet interpellant le directeur sur les raisons qui l'ont amené à changer son projet initial (Voir tableau) et sur les raisons qu'il pouvait invoquer pour passer sous silence le FOAH et le CAMES de Graye sur mer. Ils lui ont fait

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

remarquer que ce n'était pas le moment de transférer la gestion alors que les deux structures sont en pleine fusion et que leurs services administratifs doivent pouvoir s'appuyer sur les postes comptables qui détiennent tous les éléments et la mémoire de l'établissement, d'autant plus que Graye est un établissement particulier et que l'éloignement de la Trésorerie est très dommageable aussi pour les familles.

Les représentants FO-DGFiP ont rappelé que les établissements subissent actuellement une réforme importante de leur mode de gestion avec la mise en place de l'EPRD (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses) véritable usine à gaz selon les directeurs que **les représentants FO-DGFiP** ont contacté. C'est ce moment que choisit la DGFiP du calvados pour centraliser vers la TP du CHU.

Les représentants FO-DGFiP ont profité de l'examen de ce projet pour revenir sur la disparition de la fiche concernant le transfert de l'hôpital de Pont l'Évêque vers Lisieux Intercom et se sont bien évidemment réjouis de ce revirement puisqu'ils avaient contribué l'an passé à l'annulation de ce transfert déjà envisagé, et aussi parce qu'il contenait en filigrane le transfert de l'EHPAD de Livarot à Lisieux Intercom.

Les représentants FO-DGFiP ont exprimé leur étonnement quand le site du conseil départemental affirme de son côté son ambition pour un Calvados fort et solidaire comme principal amortisseur de la crise économique et sociale et que parallèlement l'Etat, au travers des projets de la DGFiP s'éloigne des établissements de santé et prétend par là même conforter la mission de gestion des EHPAD, avec pour seul argument avancé contre l'éloignement : le développement des moyens de paiement dématérialisés ! Ils ont indiqué au directeur que c'était méconnaître le rôle des trésoreries et le professionnalisme des agents et des comptables et qu'ils allaient le démontrer.

Les représentants FO-DGFiP ont regretté que le directeur fournisse peu d'informations sur la mission et tente ainsi de présenter la gestion M22 comme une activité somme toute marginale qui justifie naturellement son regroupement, alors qu'il n'en est rien. Ils ont insisté aussi sur le caractère indispensable de l'accueil de proximité pour les familles qui ne viennent pas seulement pour effectuer des opérations de caisse mais viennent aussi chercher un conseil et une aide pour la prise en charge de leurs parents dans les structures d'hébergement. Ils ont rappelé que des valeurs pour le compte des hébergés étaient détenues au coffre de la Trésorerie et ont demandé comment la direction envisageait de gérer cet aspect particulier ainsi que le problème des régies. Sur les méthodes de travail et leur disparité d'un poste comptable à l'autre, ils ont tenu à insister sur le travail en commun des comptables pour les uniformiser et permettre ainsi un traitement équivalent partout dans le département. Le directeur a reconnu que ce travail avait été réalisé et qu'il en avait même été à l'initiative.

Les représentants FO-DGFiP ont aussi réaffirmé l'attachement des comptables à préserver dans leur poste cette activité. Ils ont rappelé que la centralisation à la Trésorerie du CHU ne lèverait pas le problème des prestataires informatiques, qui sont parfois différents d'un établissement à l'autre même si c'est souvent Berger Levrault, anciennement MAGNUS qui est choisi. Ils ont rappelé l'attachement des directeurs d'EHPAD au relationnel de proximité qu'ils entretiennent avec les services de la Trésorerie plus particulièrement encore avec la réforme qu'ils subissent.

Sur les effectifs en charge de la mission, **les représentants FO-DGFiP** ont fait observer des disparités importantes et surprenantes déjà entre les documents fournis pour le 4 juillet et ceux du 18 dans le comptage SAGERFiP mais également entre des structures EHPAD de taille sensiblement égale et comportant un nombre de titres et de mandats quasi équivalents. Ainsi l'EHPAD de Douvres ne représenterait que l'équivalent de 0,07 ETP (Equivalent Temps Plein) à Ouistreham et 0,65 ETP pour l'EHPAD de Cesny Bois Halbout géré à Mondeville. (Voir Tableau). Ils ont rappelé que la M22 n'était pas la même chose que la M21 -une évidence qui semble échapper- qu'elle constituait une spécificité à part entière qui ne constituait pas le cœur de métier de la Trésorerie du CHU pour laquelle il n'y avait pas d'agents formés en nombre suffisant. Les transferts d'emplois prévus ne sont pas de nature à compenser la charge de travail une fois les EHPAD regroupées. Ils ont reproché au directeur de ne pas tout dire aux agents, aux ordonnateurs et que son seul but inavoué était de faire absorber la charge de travail par l'équipe du CHU avec un minimum d'apport. **Les représentants FO-DGFiP** ont vivement protesté contre une des mesures de gestion parue la semaine passée qui prévoit la réaffectation d'un agent de la paierie départementale à la Trésorerie du CHU. *"Voilà, ont-ils déclaré, l'essentiel de "la structure AD HOC plus solide" que vous annoncez dans la fiche d'impact. Cet agent qui a été "jeté" l'an dernier de la Trésorerie du CHU car identifié en sureffectif parce qu'il était le plus jeune en ancienneté administrative -une preuve de plus que la dite "ancienneté administrative" n'est pas le meilleur critère de mutation- aujourd'hui vous en avez besoin et vous lui faites refaire le chemin inverse, ce qui est tout de même une décision prise par un ancien responsable RH national pour le moins surprenante! Surprenante d'autant plus que ayant projeté ce regroupement de gestion des EHPAD dès l'an dernier, il aurait été judicieux de ne pas se séparer de l'agent spécialisé en M22."* **Les représentants FO-DGFiP** ont fait part au directeur du sentiment d'amertume que devait ressentir cet agent face à de telles

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

méthodes et on continué : "En ajoutant l'EHPAD de Villers-Bocage au projet, qui étrangement représente 1 ETP tout rond, vous annoncez sans le dire une piste de suppression d'emploi pour 2018."

Pour finir, **les représentants FO-DGFiP** ont déploré que la Trésorerie du CHU doive absorber une charge estimée (mais comment) à 4,38 ETP, que la DGFiP démotive encore un peu plus les comptables et les agents qui ont œuvré pour une meilleure réalisation de la mission et qu'il s'agisse une fois de plus d'un projet qui n'a pour seul but non avoué de permettre de futures suppressions d'emplois.



Fiches n°10 : Suppression de l'antenne ICE de Lisieux

Les représentants FO-DGFiP ont fait part de leur incompréhension avec cette décision d'éloigner le control fiscal des entreprises et des particuliers en supprimant l'antenne alors que le tissu fiscal de Lisieux est suffisamment important pour justifier son maintien. Alors que le contrôle fiscal figure parmi les priorités, l'orientation prise dans le Calvados en minimise la portée.



Fiches n°11 : transfert de l'hôpital de Pont l'Evêque à Lisieux intercom

Comme indiqué plus haut, cette fiche avait disparu du projet. Satisfaction pour **FO** mais des changements d'une telle importance en l'espace d'une dizaine de jours interpellent sur la solidité des projets de la direction.



Fiches n°12 : fusion des SIE et SIP de Caen-Est et Caen-Nord

Les représentants FO-DGFiP ont débuté leur intervention en exprimant leur étonnement devant le manque de préparation du projet du directeur. Le 4 juillet, si le CTL initialement prévu s'était tenu, les organisations syndicales auraient eu à se prononcer sur un seul point : la fusion du SIP de Caen Est avec le SIP de Caen nord. Il est vrai qu'il était tentant de profiter du départ en retraite du comptable du SIP de Caen Est pour regrouper les 2 SIP ! La prévision n'allait pas au-delà de cette opportunité et de la possibilité ensuite de trouver sur une structure plus étoffée une nouvelle source pour supprimer des emplois.

Les représentants FO-DGFiP ont posé la question au directeur à trois reprises sans obtenir la moindre esquisse de réponse, tant sans doute cette question était dérangeante : "*Comment avez-vous pu lancer ce projet sans vérifier que techniquement et c'est rappelé dans la foire aux questions sur les restructurations administratives des SIE, il n'est pas possible de fusionner les bases de 2 SIP sans fusionner les bases des SIE correspondants, mais qu'en revanche il est possible de fusionner 2 SIE sans fusionner les 2 SIP et d'avoir ainsi une configuration 2 SIP/1SIE ?*" **Les représentants FO-DGFiP** ont rappelé que la FAQ précisait aussi que les ajustements géographiques devaient être pris en compte à la fois pour le SIP et le SIE et étaient considérés comme une restructuration.

Ils ont fait part de leur surprise au directeur en prenant connaissance des nouvelles fiches d'impact suite au report demandé par l'ensemble des OS, de constater qu'il avait rectifié le tir et présentait ce jour la fusion concomitante des SIP et des SIE de Caen Nord et Caen Est. Ils ont ensuite indiqué qu'actuellement les 2 SIP comprenaient en tout 48 personnes au TAGERFiP, encadrement compris et 45 en réel sans tenir compte des temps partiels qui viennent réduire encore l'effectif et que demain après les mouvements du 1^{er} septembre parus après les CAP locales, il subsistera 47 personnes au TAGERFiP (1 comptable en moins) et seulement 43 personnes en réel. Ils ont poursuivi avec les effectifs des SIE qui comprennent en tout 33 personnes au TAGERFiP et 35 personnes en réel, les temps partiels venant rééquilibrer l'effectif.

Les représentants FO-DGFiP ont déploré que le SIP fusionné soit de taille supérieure à la moyenne nationale des SIP (25 agents), moyenne mentionnée dans la circulaire sur la mise en place des SIP du 6 mars 2009. Ils ont demandé au directeur pourquoi créer un tel monstre, et où se trouvait sa logique car la fiche d'impact était des plus succincte voir vide pour la partie SIP qui était le projet initial.

Les représentants FO-DGFiP ont indiqué que FO avait de son côté ses réponses :

- 1 - permettre les futures suppressions d'emplois au travers de rationalisations qu'il n'était pas capable de présenter;
- 2 - permettre de densifier le bâtiment de Délivrande pour permettre l'arrivée de la trésorerie du CHU, sa nouvelle marotte.

Les représentants FO-DGFiP ont demandé au directeur où était le gain, précisant que les sites densifiés comme en Loire-Atlantique ou dans le Bas-Rhin ont à leur tête des AFIPA voire des AFIP avec des adjoints IDIV et IFiP, ce

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

qui constitue un déclassement pour les comptables publics qui deviennent des adjoints – c'en est fini de la carrière comptable. Ils ont poursuivi en prenant toujours pour exemple la Loire-Atlantique où la directrice avait décidé en 2016 de fusionner les SIP et SIE du département pour ne conserver que 4 SIP et 4 SIE, structures composées d'1 comptable et de 3 adjoints et qui dès le volet emplois suivant a décidé de supprimer le 3^{ème} adjoint. A Nantes, ce sont 4 anciens responsables de SIP qui ont été mis au rebut et qui le prennent évidemment très mal.

Les représentants FO-DGFiP ont déclaré au directeur qu'ils comprenaient pourquoi la case observation de la fiche d'impact était vide, case qui comporte habituellement les éléments positifs du projet, selon la direction, puisqu'en fait ce projet ne relevait que de l'opportuniste, la fusion ne générant pas d'économie sur les emplois d'encadrement bien au contraire. Ils ont reproché au directeur, la période électorale tout juste achevée, de se précipiter pour reprendre les restructurations en avançant la commande politique avec frénésie.

Les représentants FO-DGFiP ont demandé qui allait encore payer la note et poursuivi en déclarant qu'une fois de plus ce sont les agents parce qu'ils vont devoir changer de bureau, digérer une nouvelle organisation, devoir mettre en musique les applications TOPAD, REC, MEDOC, etc... dans un délai contraint puisque la fusion est annoncée pour le 1^{er} janvier 2018. Ils ont rappelé qu'il ne serait pas possible de faire des modifications de périmètres après septembre au risque d'entraîner des dysfonctionnements dans les applicatifs.

En dernier point **les représentants FO-DGFiP** ont déploré que ces restructurations soient présentées après les CAP locales privant ainsi les agents de participer au mouvement local et laissant sans doute d'autres agents qui arrivent sur ces mastodontes très amers. Ils ont déclaré au directeur que c'était fâcheux pour les agents mais fâcheux aussi pour un ancien responsable RH de procéder ainsi. Ils ont rappelé que la cible pour les SIE telle qu'elle avait été définie dès la fin 2014 était d'en supprimer 60%, ce qui n'est pas vrai pour les SIP qui demeurent une vitrine du particulier. **Les représentants FO-DGFiP** ont fait le constat que jusque là les directions jouaient avec les secteurs mais ne changeaient pas la carte des SIP.

Les représentants FO-DGFiP ont déclaré au directeur qu'ils voteraient **CONTRE** ce projet qui relève de la politique du doigt mouillé.



Mise en place d'un SPFE au 01/09/2017, pour avis

Les représentants FO-DGFiP ont déploré que l'avis des organisations syndicales soit recueilli après la tenue des CAP nationales de mutation, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre. Par rapport aux plans qui ont été communiqués, ils constatent que la porte installée au RDC va obliger l'agent d'accueil à recevoir toutes les personnes (usagers pour CDIF, SPF et SPFE, agents en stage, collègues en réunion,..) pour ouvrir cette porte. Ils ont souhaité avoir confirmation qu'il ne ferait que de l'accueil de primaire. Réponse de la direction : effectivement il ne fera que de l'accueil primaire.

Concernant les liaisons avec le PCR, **les représentants FO-DGFiP** ont exprimé un doute sur la pratique. Le transfert des dossier entre Gambetta et Délivrande toutes les semaines est en théorie une bonne idée mais dans la pratique, **les représentants FO-DGFiP** sont plutôt inquiet sur les risques de perte de dossier lors de ce transfert et sur la tenue des délais de transmission des dossiers. La direction a reconnu que c'était un risque mais qu'elle essaierait de le diminuer au maximum.

Exécution budgétaire 2016 et perspectives 2017, pour information ;

Les représentants FO-DGFiP ont demandé quelques précisions sur les abondements budgétaires prévus notamment pour le financement du transfert du pôle fiscal et ont demandé des assurances pour que les services relogés dans les locaux de Gambetta puissent bénéficier de travaux de peintures en raison de la vétusté constatée. Ils prennent acte des économies réalisées par la mise en place des tournées de courrier mais signalent que le nouveau système n'est pas un gain de temps pour les services. FO constate également même si l'opération n'aura pas de coût pour la dotation du Calvados, le coût conséquent de la fusion Cabourg-Dives pour un résultat assez moyen (150.000 €)

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !